

Les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public nécessitent de trouver des solutions techniques concrètes répondant à la réglementation, laquelle diffère pour les ERP neufs et existants.

DES SOLUTIONS TECHNIQUES POUR UNE MISE EN ACCESSIBILITÉ RÉUSSIE - HAN05

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Appréhender les dispositions techniques imposées par la réglementation accessibilité en établissement recevant du public
- Distinguer les obligations des établissements recevant du public neufs et existants
- Identifier les solutions techniques permettant de respecter ces dispositions sur le terrain

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les architectes
Les bureaux d'études
Les offices de l'habitat
Les sociétés de gestion immobilière

DURÉE : 1 journée de formation

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les fondamentaux de la réglementation accessibilité
Les contrôles et les sanctions

LES DISPOSITIONS TECHNIQUES EN PRATIQUE

Les cheminements extérieurs
Le stationnement automobile
L'accès aux bâtiments et l'accueil
Les circulations intérieures horizontales
Les circulations intérieures verticales
Les revêtements des sols, murs et plafonds
L'éclairage
Les sanitaires
Hébergement et public assis
Les cabines, douches et caisses
La signalétique

ÉTUDES DE CAS

Études de cas en fil rouge pendant la durée de la formation

TARIF

550 € HT la journée (1)

(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners